

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022 Affiché le 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-d'Agny dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 3 février 2022

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE - O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – H. DESTANDAU - M. RIBIER – V. PASQUIER – P. POILANE – JJ. DURANTIN – C.CROTTET – P. GUIZE – G. FLEURY - A. BERGER - D. FERLAY – PY. DUCREST - S. BOIRAL – I. MORETTON-FRAYSSE

Secrétaire de séance : PY. DUCREST

ACQUISITION DE BIENS FONCIERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la proposition d'acquisition de 2 biens fonciers non bâtis appartenant à Monsieur Yves CORON sis Lieu-dit ARSILLON, qui offrent l'opportunité de disposer d'une réserve foncière intéressante pour la réalisation d'un cheminement mode doux reliant le village à la Commune de Mornant.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur des parcelles cadastrées Section B n°973 de 1040 m² et n°974 de 1100 m² pour un montant de 2140 €.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CENTRE-BOURG

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès des services de l'état pour le financement de la construction d'un bâtiment centre-bourg. Ce projet de requalification du centre-bourg est éligible dans la mesure où d'une part, il s'inscrit dans une opération relevant de la revalorisation du centre-bourg, avec la construction d'un bâtiment public accueillant sur différents niveaux, un restaurant, un ensemble de bureaux et un espace de co-working et d'autre part, il s'inscrit pleinement dans les actions en faveur de la transition énergétique avec une construction respectueuse de l'environnement tant en matériaux biosourcés qu'en équipements comme la mise en place en toiture de panneaux photovoltaïques.

La demande de subvention est déposée à hauteur de 60 % du montant des dépenses estimés à 2 600 000 € HT.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SPL « ENFANCE EN PAYS MORNANTAIS »

Hélène DESTANDAU, représentante au conseil d'administration de la SPL EPM, explique que la Commune, actionnaire doit se prononcer sur toutes modifications apportées à la Société Publique Locale. Suite à l'élargissement des dispositifs mis en place à la tranche d'âge 11-25 ans avec notamment l'intégration des missions Structure Local d'Information Jeunesse (SLIJ), l'objet social est modifié comme suit :

La SPL a pour objet la gestion et l'animation des actions éducatives, de loisirs et d'information jeunesse en faveur des enfants, des jeunes et des jeunes adultes sur le territoire du Pays Mornantais. Elle assurera la mise en œuvre des accueils de loisirs, de l'information jeunesse ainsi que la mise en place d'un centre de ressources enfance. Celui-ci proposera notamment des prestations d'animation, de direction ainsi que des formations techniques pour les animateurs extrascolaires et périscolaires.

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont complémentaires à cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Les missions d'intérêt général qui sont confiées à la société, lui sont confiées par ses actionnaires et sont définies dans le cadre de conventions de prestations, de délégation de service public, marchés ou autres qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications.

DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION AVEC ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la modification n°2 du PLU, le projet d'accueillir une plate-forme agroalimentaire sur une parcelle de la zone Ui2 n'a pu aboutir. Monsieur le Maire informe de la volonté de nouvelles entreprises d'intégrer la zone d'activité et de la nécessité de recourir à une nouvelle modification du PLU, en supprimant le polygone d'implantation Ui2, afin de permettre leur installation.

Considérant que le projet de modification concerne plusieurs éléments du document d'urbanisme mais sans changer les orientations définies, Monsieur le Maire propose une <u>procédure de modification du PLU avec</u> enquête publique.

Le Conseil municipal à l'unanimité se prononce en faveur de la mise en modification avec enquête publique du Plan Local d'Urbanisme n°5.

QUESTIONS DIVERSES:

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Les travaux d'aménagement de la voirie et des espaces publics du centre-bourg ont démarré. Un alternat par feu tricolore est mis en place sur la D30 et la rue du château barrée sauf riverains durant quelques semaines.

La rénovation de la Mairie a commencé avec la réfection de l'ancien local de la « Boîte à déguisements ». Les lots carrelage et métallerie n'ont toujours pas été notifiés, faute de candidats satisfaisants. Plusieurs entreprises ont été démarchées par le bureau d'études.

La chaufferie bois de la salle des fêtes est terminée et mise en service depuis le jeudi 4 février. Une surveillance est en cours afin de prévenir tout dysfonctionnement.

> DIVERS

Monsieur le Maire informe de la signature des actes notariés pour l'acquisition de la maison sise 73 route de Mornant, en face de la Mairie pour 280 000 € ainsi que pour le local commercial sis 27 rue de la gloriette, pour 121 626,62 €. La vente du local médical situé dans la résidence séniors a également été signée au profit d'Aurélyne GUIBLAIN, Ostéopathe. Tous les locaux médicaux sont donc pourvus.

Le nouveau marché restaurant scolaire est en phase de finalisation avant mise en ligne prévue le 14 février.

> MANIFESTATIONS

Coralie TRICHARD explique le programme, en cours de construction, de la «Fête de la Poésie » prévue les vendredi 25 mars dès 16h30 et samedi 26 mars. Le thème du printemps des poètes, « Ephémère » sera mis à l'honneur avec l'organisation de diverses animations en collaboration les associations culturelles du village telles que la MJC peinture, musique et danse, Agnyfest, la bibliothèque, les Ateliers de la Bâtie. Les écoles participeront durant la semaine précédente avec la lecture et la récitation de poésie les matins et soir des jours scolaire. Des panneaux « promenoirs poétiques » permettront de déambuler entre les animations.

La librairie Lulu s'associe à ce Printemps des poètes avec « un café de la poésie », autour de plusieurs auteurs du territoire.

Monsieur le Maire remercie les établissements GUIZE, pour la campagne de broyage des sapins de Noël du samedi 15 janvier, parking de la salle des fêtes.

La fête de la St Vincent du samedi 22 janvier s'est bien déroulée. Monsieur le Maire remercie les vignerons et le comité des fêtes pour leur participation à cet évènement annuel.

Prochaine séance du Conseil municipal: Lundi 7 mars 2022 à 20h30.

La séance est levée à 21h30.